

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE MARS 2018

Kinshasa
Palais du Peuple
15 mars 2018

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,
Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Monsieur les Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Messieurs les Présidents des Institutions d'Appui à la Démocratie,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Spécialisés du Système des Nations UNIES et des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,
Messieurs les Représentants et Chefs des Confessions Religieuses,
Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,
Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
Distingués invités, en vos grades et qualités respectifs,

Avant la cérémonie qui nous réunit, j'ai la triste obligation de vous annoncer le décès de notre collègue, le Sénateur GBEKELA MAFUTA Antoine-Roger, survenu à Brazzaville, le mardi 6 mars 2018.

Le Bureau y a diligenté une délégation de Sénateurs en vue de rapatriement du corps. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

(une minute de silence)

Je procède, ce jour, à l'ouverture de la Session Ordinaire de mars 2018, conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 de notre Règlement Intérieur.

Cette date coïncide avec la journée Internationale des consommateurs. C'est aussi le jour où le monde célèbre la lutte contre les violences.

Le concept vise ici tous les services qui, de par la loi, détiennent la force publique pour la protection et la sécurisation des populations.

Quel est le tableau économique du pays en cette rentrée parlementaire ?

Suivant les perspectives de l'économie internationale mises à ce jour en janvier 2018 par le FMI, la croissance à ce niveau pour 2018 est estimée à 3,9% contre 3,7% en 2017.

L'activité économique mondiale continue à s'affermir. Il en est de même pour notre pays. Suivant la Banque Centrale du Congo, la croissance du PIB s'est située à 3,5% en 2017 contre 2,4% en 2016. Pour l'exercice 2018, le taux prévu dans la loi des finances est de 4,4%.

La croissance interne provient majoritairement des exportations de l'industrie extractive. Ce secteur s'est caractérisé par une embellie des cours des matières premières, due à une demande accrue dans les pays industrialisés et émergents. Les cours du cuivre qui sont sensibles à l'activité économique mondiale ont augmenté de près de 50%, par rapport à la même période de l'année passée. Les cours du cobalt ont plus que triplé d'une année à l'autre. Le cobalt est devenu une composante essentielle dans la fabrication des batteries électriques des véhicules, des ordinateurs et des téléphones portables. Le pétrole connaît aussi une tendance haussière. Le baril de pétrole a presque doublé le prix par rapport à l'année passée. Les cours favorables des principaux produits exportés ont des conséquences positives sur les réserves en devises. Celles-ci se situent à 917,61 millions de dollars à la fin février 2018, couvrant près de 4 semaines d'importation des biens et services sur ressources propres. Le taux de change est demeuré relativement stable, suite à une gestion budgétaire prudente et aux interventions de la Banque Centrale du Congo sur le marché des changes.

Honorables Sénateurs, Chers Collègues,

Le pays profitera de la hausse des cours des matières premières si le code minier est respecté et si le climat des affaires s'améliore. Une bonne gestion des revenus attendus permettra d'améliorer les conditions de vie de la population.

L'économie nationale n'évolue pas encore vers la diversification. Elle est plutôt confrontée à la désindustrialisation. Ce qui rend le pays vulnérable aux chocs extérieurs et ne permet pas de créer suffisamment d'emplois pour les jeunes. Le secteur industriel se caractérise aujourd'hui par une sous-utilisation des capacités installées, à cause de la concurrence déloyale des produits importés et du faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux.

Honorables Sénateurs,

Nous venons de totaliser 11 ans au Sénat depuis notre investiture en 2007.

C'est le moment pour nous de jeter un regard rétrospectif sur la contribution de la Chambre Haute à la consolidation de la démocratie.

Le Sénat a reçu mission de voter les lois et de contrôler le Gouvernement, les établissements et les services publics.

Pendant les 11 ans, notre Chambre n'a pas été en reste. En sus d'une intense activité dans le cadre du contrôle parlementaire, elle a voté 250 lois. C'est un score louable, eu égard aux objectifs poursuivis à savoir, assurer le mieux-être et la sécurité des populations, ouvrir les voies à une émergence durable, affermir l'état de droit dans la cité et conduire le pays à des élections libres, crédibles et démocratiques.

Aujourd'hui, nous avons la force d'affirmer que le Sénat a usé de sa vocation et de sa capacité à construire une vision à venir de la nation.

Cette vision, coulée en forme législative, porte en elle les outils de sa matérialisation.

L'inventeur Thomas EDISON ne disait-il pas que la vision sans réalisation n'est qu'hallucination ?

Collègues Sénateurs,

En tant que représentants du souverain primaire, nous devons marquer une pause, pour nous demander si, avec le volume et la pertinence des lois votées, nous avons atteint les objectifs assignés.

Dans l'affirmative, les acquis doivent booster davantage nos efforts pour plus de performance.

Dans la négative, nous avons le devoir d'identifier les faiblesses et les causes de l'enlisement, pour une recherche positive des pistes de solutions.

Dans cette optique, il n'est pas superflu de nous demander si le mal ne se situe pas au niveau de l'application des lois votées. Les textes non appliqués, disait le Procureur Général Maurice Aydalot, n'ont comme ressource que de peupler le cimetière des lois non exécutées.

Il en est de même des textes mal appliqués, puisqu'ils n'atteignent pas l'objectif poursuivi par le législateur.

Voici, Sénateurs, autant de questionnements que je sou mets à notre attention.

J'aime que chacun de nous y réfléchisse pour un balisage plus rassurant de notre édifice social.

Ne sommes-nous pas les ouvriers de notre cité ?

Sachons que, tout ce que nous entreprenons loyalement concourt au progrès de la collectivité et à la réalisation du bien commun.

Honorables Sénateurs,

Je ne peux clore mon propos sans signaler que l'ordre du jour de cette Session comporte une vingtaine de matières à titre d'arriérés législatifs. Mais il reste encore ouvert aux matières nouvelles.

Le calendrier officiel, vous sera communiqué par la voix habituelle.

Il convient de relever, qu'en sus de ces matières, le Sénat attend les rapports synthèses des vacances parlementaires de 2017 et 2018, les rapports des missions et le rapport de la commission d'enquête sur les fonds publics logés dans des banques commerciales.

En marge ce de qui précède, je vous informe que, pendant l'intersession, quelques audiences ont été accordées, soit par moi-même, soit par les Membres du Bureau, à des personnalités du monde politique, diplomatique et économique.

Honorables Sénateurs,

Nous nous approchons inexorablement des échéances électorales. Le Sénat est tenu de rassembler tous les efforts, pour que les contraintes relevant de sa compétence soient levées.

Je déclare ouverte la Session ordinaire du Sénat de mars 2018.

Je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO